

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/976

Construction de vestiaires préfabriqués au stade Marc Vivien Foé - 7 rue Jules Verne à Lyon 3e
- Opération n° 03040540 – Vote et affectation de l'AP 2015-1 « Aménagements équipements
sportifs 2015-2020 », programme 00004 pour 435 000 euros – Lancement de l'opération.

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/976 - CONSTRUCTION DE VESTIAIRES PREFABRIQUES AU STADE MARC VIVIEN FOE - 7 RUE JULES VERNE A LYON 3E - OPERATION N° 03040540 – VOTE ET AFFECTATION DE L'AP 2015-1 « AMENAGEMENTS EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020 », PROGRAMME 00004 POUR 435 000 EUROS – LANCEMENT DE L'OPERATION. (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le stade Marc Vivien Foé, situé au 7 rue Jules Verne à Lyon 3^e, comporte différents équipements sportifs dont 2 terrains de football en gazon synthétique. Afin de faire homologuer ces terrains en niveau 5 par la Fédération Française de Football, des aménagements sont nécessaires avec notamment l'augmentation de la surface de vestiaires existants.

Les travaux de l'opération soumise aujourd'hui à votre approbation concernent :

- la création de vestiaires en structure modulaire pour une surface de 123 m² utiles, comprenant des vestiaires, des sanitaires et douches destinés à l'usage des joueurs, un vestiaire destiné à l'usage de l'arbitre ainsi qu'un local pour l'entretien ;
- la réalisation de travaux de VRD (voirie réseaux divers) et fondations pour la pose de ces modules ;
- l'aménagement extérieur pour l'accessibilité handicapés ;
- le déplacement d'une aire de jeux.

Au stade APD (avant projet définitif), l'opération est estimée à 435 000 € TTC (valeur janvier 2015). Cette opération sera financée par affectation de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 », programme 00004 « Sports ».

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la Construction.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 - L'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 », programme 00004 « Sports » est approuvée. Son montant est fixé à 435 000 €.

2 - Le lancement de l'opération «Construction de vestiaires préfabriqués au stade Marc Vivien Foé» est approuvé. Cette opération sera financée par affectation de l'autorisation de programme n° 2015-1 citée ci-dessus.

3 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

4 – La dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00004, AP n° 2015-1. et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 412, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2015 : 425 000 ;
- 2016 : 10 000.

5 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, la Fédération Française de Football, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY